



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maîtres auxiliaires

Question écrite n° 43850

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des maîtres auxiliaires de l'éducation nationale. A ce jour, ces maîtres non titulaires ne savent toujours pas s'ils seront réemployés à la prochaine rentrée scolaire et dans quelles conditions. Or ces personnels auxiliaires contribuent à la bonne marche du service public et devraient bénéficier d'un réemploi à plein temps dans leur discipline. Par ailleurs, compte tenu du faible nombre des postes mis en concours, il apparaît indispensable d'ouvrir des négociations sur l'avenir des maîtres auxiliaires, des contractuels et des vacataires. Toute solution complète et durable aux problèmes de précarité dans l'éducation nationale ne peut qu'être assortie d'un plan titularisation. Il lui demande de lui préciser les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ces propositions qui ont notamment été formulées par le syndicat national Force ouvrière des lycées et collèges.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale attache une grande importance à la résorption de l'emploi précaire. Depuis la rentrée scolaire 1997, le Gouvernement a fait un effort considérable pour lutter contre la précarité tout à la fois à travers le réemploi des maîtres-auxiliaires qui avaient donné satisfaction sur le plan pédagogique et par la création de concours réservés à ces mêmes maîtres auxiliaires. Les quatre sessions prévues pour ces concours réservés se sont déroulées. C'est pourquoi le ministre de l'éducation nationale réfléchit aujourd'hui, dans le cadre plus vaste d'un nouveau plan de lutte contre la précarité, aux mesures qui prendront le relais de celles instituées par la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996, relative à la fonction publique. Ces nouvelles dispositions seront portées à la connaissance du Parlement dès qu'elles auront pu être finalisées.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43850

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1926

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2876